

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze le 4 du mois de Novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BUFFET Michel, FOUCHER Evelyne, FUSIL Daniel, TOUCHAIN Yves, BEY Raymond, CIZEAU Manuela, CLAUZEL Johanna , FRANCHET Jean-Louis, LE BRETON Carole, MANCEAU Michelle, RABIER Marine, TOUTAIN Thierry, VANNEAU André

Absents excusés : M COCHON Patrick ayant donné procuration à M. BUFFET, Mme GAUTHIER Sandra ayant donné procuration à Mme RABIER Marine

Secrétaire de séance : Mme Evelyne FOUCHER

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal, accepte à l'unanimité l'inscription d'une délibération non inscrite à l'ordre du jour, retenu comme suit :

- PLU – Arrêt du projet
- Demandes de subvention (DSR, DETR, Réserve Parlementaire)
- Subventions communales
- Révision tarifs municipaux
- Décisions modificatives
- Remboursement partiel facture fioul logement de la pizzeria
- Questions diverses

1 – Arrêt du projet du PLU

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, et à l'unanimité a décidé :

- 1- d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Dhuizon
 - 2- de soumettre le projet pour avis aux personnes publiques associées à l'élaboration du plan local d'urbanisme conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme.
 - 3- de soumettre le projet pour avis aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux associations agréées qui en ont fait la demande
- Conformément à l'article R.123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai d'un mois.

Une copie de la délibération arrêtant le projet de PLU sera adressée au préfet du département de Loir et Cher

2. Demandes de subvention DETR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité de déposer deux dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2015 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) en déterminant une priorité :

N°1 – Construction d'un Centre de Secours et de Première Intervention dont le montant estimatif des travaux s'élève à 233 384 €

Il est rappelé que des aides financières sont d'ores et déjà acquises :

Participation du SDIS : 20 000€

Fonds Parlementaires : 10 000 €

N°2 – Création d'une bibliothèque

Un avant projet a été établi par le Cabinet BOITTE pour l'aménagement d'une bibliothèque dans les locaux de l'ancienne école. Le montant des travaux est estimé à 167 326 € hors taxe

Ce projet fera l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil Général de Loir et Cher, et auprès de Monsieur le Sénateur au titre des Fonds Parlementaires 2015

2.1 Demandes de subvention DSR (Dotation de Solidarité Rurale – Conseil Général de Loir et Cher)

Après avoir examiné le projet de réaménagement du bloc sanitaire de la cantine/garderie (accès handicapés) dont le montant estimatif des travaux s'élève à 68 245 € hors taxe, le conseil municipal n'a pas souhaité retenir ce projet, le jugeant trop onéreux.

Il décide de présenter au titre de la DSR 2015 le projet de **Traitement des Espaces Verts de la Mairie** qui permettra l'accès aux personnes à mobilité réduite, à la mairie et éventuellement à la bibliothèque. Le montant des travaux est estimé à 36 260 € hors taxe.

3. Subventions aux associations communales

Le conseil municipal, après en voir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions de la façon suivante :

Association	Proposition 2014
AFN	160
FNACA	160
Coopérative scolaire	160
APE	160
Donneurs de sang	160
Entente sportive	2500
Cochonnais Dhuizonnais	160
GIDEC de Sologne	80
Association Famille Rurale	160
Souvenir Français	30
CLAP	160
UNRPA	160
Celt'Hic Pocrasses	160
Club Modélisme 41	160
Amicale des Pompiers	160
Union Musicale de Dhuizon	160
Chorale	160

4. Révision des tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2015

➤ EAU

o Location Du Compteur		
15mm.....	19.32€	19.71 €
20mm.....	24.86€	25.36 €
25mm.....	29.05€	29.63 €
30mm.....	44.19€	45.07 €
40mm.....	88.48€	90.25 €
o Consommation Eau de 1 à XXX m3.....le m3		0.75 €

➤ ASSAINISSEMENT

o Redevance.....le m3		1.10 €
o Frais de fermeture de bouche à clé de branchement à la demande de l'abonné (FORFAIT)....		21.15 €
o Frais de fermeture de branchement avec dépose du compteur (FORFAIT) ...		85.99 €
o Frais de réouverture de bouche à clé de branchement (FORFAIT)		21.15 €
o Frais de réouverture de branchement avec repose du compteur (FORFAIT).....		107.14 €
o Frais supplémentaires aux tarifs 4 à 7, (FORFAIT).....		42.31 €
o Dans le cas où le branchement a été fermé soit :		
- suite au non paiement des sommes dues (sauf cas où la réclamation de l'abonné s'avère justifiée)		
- suite à l'impossibilité de relever le compteur		
- suite à la non-conformité technique ou sanitaire des installations privées de l'abonné		
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour donner suite à ce dossier.		

➤ Salle des Fêtes

OBJET	PRECISIONS	TARIF En €	OBSERVATIONS
CAUTION SALLE DES FETES EN CAS DE DEGRADATION		350	sans changement
CAUTION SALLE DES FETES POUR NETTOYAGE		80	sans changement
CAUTION SONO		230	sans changement
1ERE LOCATION AUX ASSOCIATIONS LOCALES		150	sans changement

LOCATION AUX ASSOCIATIONS LOCALES OU DHUIZONNAIS		250	sans changement
LOCATION HORS COMMUNE		450	sans changement
SUPL. RESERVATION SALLE VEILLE OU LENDEMAIN OU ENTREE + BAR		120	sans changement
CUISINE		80	sans changement
LOCATION PERGOLATEUR	Hors location cuisine	15	sans changement
FORFAIT NETTOYAGE	Obligatoire en cas de mise à disposition gratuite de la salle	80	sans changement
LOCATION SONO		60	sans changement
LOCATION EN SEMAINE		200	sans changement
FORFAIT ANNULATION	Si annulation moins d'un mois avant la date réservée	100	
SUPPLEMENT CHAUFFAGE	Obligatoire si la chaudière est mise en service pour la saison	30	
LOCATION TABLE + BANCS	Hors salle des fêtes	10/unité	

TARIF EN CAS DE CASSE, PERTE OU ENDOMMAGE	TARIF UNITAIRE En €
VERRE FLUTE COUPE COUPEAU FOURCHETTE PETITE OU GRANDE CUILLERE	1
SOUCOUPE PLATEAU DE FROMAGE CORBEILLE DE PAIN	2
TASSE SALADIER PICHET	3
ASSIETTE A DESSERT PLATEAU	5
ASSIETTE PLATE	8
COUPEAU A PAIN	25

5. Décisions modificatives

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Décide des modifications budgétaires suivantes :

- **Budget Commune**
Section d'investissement :
 - Art 1641 : + 1 500.00 €
 - Art 202 + 2 000.00 €
 - Art 2313 - 3 500.00 €
 Section de fonctionnement
 - Art 673 + 500.00 €
 - Art D 022 - 500.00 €
- **Budget Intervention Economique**
Section de fonctionnement :

DF : Art 673 : + 900.00 €
RF : Art 752 : + 900.00 €

6. Remboursement partiel facture fuel logement de la pizzeria

Le Conseil Municipal a donné son accord pour le remboursement de la somme 470 € à Monsieur et Madame JUQUIER, correspondant au stock de fioul (estimé à 500 litres) restant dans la cuve à leur départ,

Questions diverses

J.CLAUZEL : manque de visibilité des panneaux de signalisation du fait du manque d'entretien des haies

- D. FUSIL précise que des courriers sont envoyés aux propriétaires

M.RABIER demande que des bandes réfléchissantes soient installées sur les bordures du nouveau massif (rte de Romorantin/rue du Bourg neuf)

- M. BUFFET/ D. FUSIL prennent acte

T. TOUTAIN signale qu'un fil téléphonique est décroché, route de Romorantin

- Signalement sera fait auprès de France Télécom

Séance levée à 20 H30

Compte-rendu validé par Mme E. FOUCHER, secrétaire de séance